



Objet : Bourses de doctorat du COI (période académique 2025/26-2028/29)

Dans le cadre de son programme de coopération technique et de formation pour la période 2025-2029, le Conseil oléicole international (COI) prévoit d'attribuer quatre (4) bourses de doctorat à des étudiant(e)s issu(e)s de ses pays membres. La durée maximale de la bourse de doctorat est de quatre (4) ans.

Le sujet de la thèse de doctorat doit être lié aux objectifs de l'[Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table](#) que le COI est chargé d'administrer et peut être consacré à l'un des domaines suivants :

- Oléiculture, environnement, développement durable et changement climatique
- Qualité et authenticité des olives de table et de l'huile d'olive
- Qualités nutritionnelles, santé publique et autres propriétés intrinsèques de l'huile d'olive et des olives de table
- Systèmes alimentaires, aspects sociaux et économiques du secteur oléicole

La priorité sera accordée aux candidat(e)s qui mènent des recherches sur le secteur oléicole et/ou participent à des projets liés aux objectifs de l'Accord de 2015.

Les candidat(e)s doivent être admis(e)s à un programme de doctorat dans une université appropriée. Les recherches menées en collaboration avec des institutions de différents pays sont fortement encouragées.

Le(s) directeur(s) de thèse doit(vent) avoir une grande expérience dans la recherche et une copie de son (leur) CV devra être jointe à la candidature.

Les candidat(e)s doivent de préférence être titulaires d'un diplôme en agronomie, en oléiculture, en sciences et technologies de l'alimentation, en chimie, en génie chimique, en biologie, en économie ou dans un domaine connexe. Ils (elles) doivent avoir obtenu au moins 300 crédits ECTS (European Credit Transfer System) ou être titulaires d'une maîtrise universitaire ou d'un diplôme équivalent, de préférence dans le domaine de l'oléiculture ou un domaine connexe, qui les qualifie pour des études doctorales. En outre, les candidat(e)s doivent avoir obtenu une note moyenne pondérée égale ou supérieure à 7 (sur une échelle de 0 à 10) pour le relevé de notes correspondant aux études donnant accès au programme de doctorat.

Un niveau minimum de B2 en anglais (tel que défini par le Cadre européen commun de référence pour les langues, CECR) est requis, car les étudiant(e)s seront amené(e)s à rédiger des articles scientifiques en anglais au cours de leurs études doctorales.



INTERNATIONAL
OLIVE
COUNCIL

CONSEJO
OLEICOLA
INTERNACIONAL

CONSEIL
OLEICOLE
INTERNATIONAL

CONSIGLIO
OLEICOLO
INTERNAZIONALE

المجلس
الدولي
للزيتون

Le COI couvrira les frais d'inscription des étudiant(e)s, les frais de scolarité et les dépenses liées aux séjours de recherche dans des centres de R&D directement liés au doctorat, jusqu'à un maximum de 1 500 € par an. En outre, les étudiant(e)s recevront une allocation mensuelle de 1 400 € pour couvrir leurs frais de logement et de nourriture. Le COI couvrira également les frais de voyage, le cas échéant, au début et à la fin du doctorat. Aucune dépense supplémentaire ne sera prise en charge.

La date limite d'envoi des candidatures au Secrétariat exécutif est fixée au **12 juin 2025 à 12 h 00 (CET)**. Les candidatures doivent être téléchargées . Les documents requis sont décrits à l'annexe I.

Les candidat(e)s ne doivent pas être déjà titulaires d'un doctorat et doivent s'engager à poursuivre leur doctorat à temps plein.

Veuillez noter le Secrétariat exécutif pourra demander des informations supplémentaires au cours du processus d'évaluation et que cette annonce n'implique aucune obligation de la part du COI d'octroyer des bourses. L'attribution de bourses est soumise à la disponibilité budgétaire.

En principe, le programme devrait débuter au cours de l'année académique 2025/2026.



ANNEXE I - DOCUMENTS REQUIS

Les candidatures doivent inclure les éléments suivants :

1. Formulaire dûment complété d'inscription ou de préinscription au doctorat, lettre d'acceptation ou lettre d'intention
2. Document officiel détaillant le contenu du doctorat (bibliographie, objectifs, plan de recherche et méthodologie)
3. Curriculum vitae mentionnant au moins les informations suivantes :
 - a. Nom complet
 - b. Adresse complète (y compris la ville, le code postal et le pays)
 - c. Numéro(s) de téléphone
 - d. Adresse électronique (personnelle et professionnelle)
 - e. Numéro d'identification fiscale et numéro de passeport
 - f. Date de naissance
 - g. Nationalité
 - h. Domaine de spécialisation
 - i. Poste actuel (institution, titre, responsabilités)
 - j. Postes antérieurs et expérience en matière de recherche
 - k. Diplômes (avec le nom de l'établissement et les dates)
 - l. Compétences linguistiques
4. Photocopie du passeport en vigueur
5. Certificats académiques des diplômes ou cours complétés au moment de la candidature, mentionnant les notes obtenues et les dates pour chaque matière étudiée.
6. Certificat officiel confirmant un niveau d'anglais B2
7. CV du directeur de thèse
8. Deux lettres de recommandation
9. Une lettre de motivation



ANNEXE II - PRINCIPES RÉGISSANT LA BOURSE : CRITÈRES D'EXCLUSION, DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Principes régissant les bourses

- L'objectif des bourses est de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans l'[Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table](#)
- Principe de non-lucrativité : les bourses ne doivent pas générer de profit pour son bénéficiaire
- Principe de non-rétroactivité : les dépenses engagées avant l'attribution officielle de la bourse ne sont pas couvertes
- Principe de non-cumul : une seule bourse peut être accordée par candidat(e) et par année financière
- Principes de publicité, de transparence et d'égalité de traitement

Critères d'exclusion

Les critères d'exclusion sont destinés à évaluer l'éligibilité des candidat(e)s.

Les candidat(e)s seront exclu(e)s du processus de sélection s'ils (elles) :

- Ne sont pas ressortissant(e)s d'un pays membre du COI
- Ne remplissent pas les conditions d'éligibilité énoncées dans le présent appel à candidatures

Critères de sélection et d'attribution

Les critères de sélection évaluent la capacité du (de la) candidat(e) à mener à bien le programme et les critères d'attribution évaluent la qualité globale de la candidature.

Les candidat(e)s doivent posséder les compétences et les qualifications nécessaires pour entreprendre le programme de travail proposé.

Pour obtenir une bourse de doctorat, les candidat(e)s doivent remplir les conditions énoncées dans le présent appel à candidatures.

La diversité géographique sera privilégiée dans l'attribution des bourses.

Les bourses seront accordées sous réserve des disponibilités budgétaires.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE DE DOCTORAT	POINTS
Parcours académique (mérites)	40
Pertinence du sujet de la thèse (et ses informations détaillées)	50
Lettres de recommandation et lettre de motivation	10